

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **VENDREDI 22 MARS 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 16

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 22 mars 2024, à 17 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Frédéric BATAILLE donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Laurence REGNIER donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Patrick MARTIN

Gérard MATTIS donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER est désigné secrétaire de séance

2024-42 BILAN CONTRADICTOIRE DES RECETTES ENCAISSEES ENTRE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES ET L'AO2 - FINALISATION DES FRAIS DE GESTION 2023-2024

Il convient de dresser un bilan de gestion pour l'année 2023, correspondant à l'activité scolaire 2023-2024. D'un commun accord, ce bilan est dressé au 15 janvier 2024, ce qui permet de prendre en considération une partie de l'activité saisonnière. De même, au-delà de cette date, il n'y a plus que de rares inscriptions.

1) Pour mémoire, la tarification régionale est la suivante :

a) En fonction du quotient familial

QF	Inf à 550	550 - 650	651 - 750	Sup 750 ou non déclaré
Tarif TTC	40 €	70 €	105 €	140 €

Fratrie :

Premier et deuxième enfant	:	plein tarif
Troisième enfant	:	50 %
Quatrième enfant	:	gratuit

La charte des transports scolaires donne plus de précisions sur les différents abattements.

b) Les autres usagers :

200 € à l'année et 3 € le ticket unitaire.

2) Les frais de gestion :

Enfants à 100 % : 40 € HT versés par la Région à l'AO2

Enfants à 50 % : 20 € HT versés par la Région à l'AO2

Enfants à 0 % : 40 € HT dus par l'AO2 à la Région

3) Les frais bancaires :

Pour chaque transaction bancaire, un prélèvement à la source est opéré par la banque (5 centimes de part fixe et 0.25 % de part variable pour les transactions d'un montant supérieur ou égal à 15.00 €, 3 centimes de part fixe et 0.20 % de part variable pour les transactions d'un montant inférieur à 15.00 €). Ces frais sont remboursés par la Région, qui prend également en charge le coût du kit Paybox et des frais de fonctionnement correspondants.

La Région Auvergne Rhône-Alpes et l'AO2 conviennent d'arrêter les bilans des recettes encaissées pour la participation des familles aux transports scolaires (année scolaire 2023-2024) comme suit, de même pour les frais de gestions et les frais bancaires conformément aux tableaux joints en annexe.

Recettes année scolaire 2023-2024 : PERIODE DU 01/06/2023 AU 15/01/2024

	HT	TTC (TVA de 10 %)
Montant des recettes encaissées par l'AO2	113 524.55 €	124 877.00 €
Recettes à reverser à La Région	98 915.68 €	108 807.25 €
1 ^{er} acompte versé par l'AO2	85 942.75 €	94 537.02 €
A REVERSER par l'AO2	12 972.93 €	14 270.23 €

Frais de gestion année scolaire 2023-2024 :

Région Auvergne Rhône Alpes	HT	TTC
Enfants à 100 % Montant dû par la Région	36 040.00 €	39 644.00 €
Enfants à 50 % Montant dû par la Région	2 900.00 €	3 190.00 €
TOTAL	38 940.00 €	42 834.00 €
1 ^{er} Acompte versé par la Région	39 320.00 €	43 252.00 €
A REVERSER par l'AO2	380.00 €	418.00 €
AO2	HT	TTC (TVA de 10 %)
Enfants à 0 %	960.00 €	1 056.00 €
1 ^{er} Acompte versé par l'AO2	640.00 €	704.00 €
REVERSER par l'AO2	320.00 €	352.00 €

Frais bancaires année scolaire 2023-2024 :

Ils s'élèvent à **316.15 €** (pas de TVA).

Le conseil communautaire, avec 22 voix pour et une abstention (Paul PELLECUER) :

- **APPROUVE** le bilan des recettes, les frais de gestion et les frais bancaires pour l'année scolaire 2023-2024 et les reversements correspondants ;
- **FAIT SIENNE** des recettes à venir (hormis les tickets unitaires) et des relances des familles pour les sommes impayées ;
- **MANDATE** le président pour la signature de toute pièce nécessaire à ce dossier.

Yannick AMET

Président





Frais de gestion au 15 janvier 2024 - année scolaire 2023-2024

Nombres d'élèves inscrits					Frais de gestion dû par la Région Elèves à 100 % (40 € HT)			Frais de gestion dû par la Région Elèves à 50 % (20 € HT)			Frais de gestion dû par l'AO2 Elèves à 0 % (40 € HT)		
Numéro de circuits	100%	50%	0%	Nb d'élèves inscrits	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
0101	4	31	4	39	160,00 €	16,00 €	176,00 €	620,00 €	62,00 €	682,00 €	160,00 €	16,00 €	176,00 €
0102	35			35	1 400,00 €	140,00 €	1 540,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0103	26			26	1 040,00 €	104,00 €	1 144,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0104	37			37	1 480,00 €	148,00 €	1 628,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0105	44			44	1 760,00 €	176,00 €	1 936,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0106	33			33	1 320,00 €	132,00 €	1 452,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0107	30			30	1 200,00 €	120,00 €	1 320,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0108	15			15	600,00 €	60,00 €	660,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0109	1	17		18	40,00 €	4,00 €	44,00 €	340,00 €	34,00 €	374,00 €	- €	- €	- €
0111		26		26	- €	- €	- €	520,00 €	52,00 €	572,00 €	- €	- €	- €
0112	58		9	67	2 320,00 €	232,00 €	2 552,00 €	- €	- €	- €	360,00 €	36,00 €	396,00 €
0114	55			55	2 200,00 €	220,00 €	2 420,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0116	6	13		19	240,00 €	24,00 €	264,00 €	260,00 €	26,00 €	286,00 €	- €	- €	- €
0117	3		11	14	120,00 €	12,00 €	132,00 €	- €	- €	- €	440,00 €	44,00 €	484,00 €
0118	29			29	1 160,00 €	116,00 €	1 276,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0119	10			10	400,00 €	40,00 €	440,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0121	29			29	1 160,00 €	116,00 €	1 276,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0122	11	2		13	440,00 €	44,00 €	484,00 €	40,00 €	4,00 €	44,00 €	- €	- €	- €
0123		49		49	- €	- €	- €	980,00 €	98,00 €	1 078,00 €	- €	- €	- €
0124	66			66	2 640,00 €	264,00 €	2 904,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0126	30			30	1 200,00 €	120,00 €	1 320,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0130	2	3		5	80,00 €	8,00 €	88,00 €	60,00 €	6,00 €	66,00 €	- €	- €	- €
0132	14			14	560,00 €	56,00 €	616,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0134	11	4		15	440,00 €	44,00 €	484,00 €	80,00 €	8,00 €	88,00 €	- €	- €	- €
0135	45			45	1 800,00 €	180,00 €	1 980,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0136	18			18	720,00 €	72,00 €	792,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0185	12			15	480,00 €	48,00 €	528,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0186	46			46	1 840,00 €	184,00 €	2 024,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0187	14			14	560,00 €	56,00 €	616,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0188	10			10	400,00 €	40,00 €	440,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0190	42			42	1 680,00 €	168,00 €	1 848,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0191	16			16	640,00 €	64,00 €	704,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0193	55			55	2 200,00 €	220,00 €	2 420,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0194	35			35	1 400,00 €	140,00 €	1 540,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0196	18			18	720,00 €	72,00 €	792,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0199	41			41	1 640,00 €	164,00 €	1 804,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	901	145	24	1 073	36 040,00 €	3 604,00 €	39 644,00 €	2 900,00 €	290,00 €	3 190,00 €	960,00 €	96,00 €	1 056,00 €
1er acompte :					36 160,00 €	3 616,00 €	39 776,00 €	3 160,00 €	316,00 €	3 476,00 €	640,00 €	64,00 €	704,00 €
					- 120,00 €	- 12,00 €	- 132,00 €	- 260,00 €	- 26,00 €	- 286,00 €	320,00 €	32,00 €	352,00 €
Restant dû par la Région (élèves à 100 % et 50 %)								-380,00 €	-38,00 €	-418,00 €			

Les frais de gestion à rembourser par l'AO2 à la Région au titre du trop perçu pour les élèves à 100 et 50 %, sont de 380,00 € HT soit 418,00 € TTC.

Les frais de gestion du par l'AO2 pour les élèves à 0 %, sont de 320,00 € HT soit 352,00 € TTC.

AO2 n°1 - Communauté de communes de Haute-Tarentaise

(récapitulatif financier au 15 janvier 2024 - année scolaire 2023/2024)

Participation des familles 01/06/23 au 15/01/2024				
Numéro de circuits	Montant total des recettes brutes encaissées en TTC	Montant dû en TTC par l'AO2 suite à application du taux de prise en charge	TVA 10 %	Montant dû en HT par l'AO2 suite à application du taux de prise en charge
0101	4 742,50 €	2 421,25 €	220,11 €	2 201,14 €
0102	4 115,00 €	4 115,00 €	374,09 €	3 740,91 €
0103	3 825,00 €	3 440,00 €	312,73 €	3 127,27 €
0104	3 990,00 €	3 990,00 €	362,73 €	3 627,27 €
0105	5 160,00 €	5 160,00 €	469,09 €	4 690,91 €
0106	3 597,50 €	3 597,50 €	327,05 €	3 270,45 €
0107	4 877,50 €	4 157,50 €	377,95 €	3 779,55 €
0108	1 750,00 €	1 750,00 €	159,09 €	1 590,91 €
0109	2 210,00 €	1 175,00 €	106,82 €	1 068,18 €
0111	2 910,00 €	1 455,00 €	132,27 €	1 322,73 €
0112	6 737,50 €	5 682,50 €	516,59 €	5 165,91 €
0114	6 402,50 €	6 402,50 €	582,05 €	5 820,45 €
0116	2 465,00 €	1 302,50 €	118,41 €	1 184,09 €
0117	1 310,00 €	350,00 €	31,82 €	318,18 €
0118	2 945,00 €	2 945,00 €	267,73 €	2 677,27 €
0119	1 112,50 €	1 112,50 €	101,14 €	1 011,36 €
0121	3 367,50 €	3 367,50 €	306,14 €	3 061,36 €
0122	1 720,00 €	1 580,00 €	143,64 €	1 436,36 €
0123	5 110,00 €	2 555,00 €	232,27 €	2 322,73 €
0124	6 790,00 €	6 790,00 €	617,27 €	6 172,73 €
0126	3 685,00 €	3 685,00 €	335,00 €	3 350,00 €
0130	700,00 €	490,00 €	44,55 €	445,45 €
0132	1 440,00 €	720,00 €	65,45 €	654,55 €
0134	1 780,00 €	1 605,00 €	145,91 €	1 459,09 €
0135	5 150,00 €	5 150,00 €	468,18 €	4 681,82 €
0136	1 875,00 €	1 875,00 €	170,45 €	1 704,55 €
0185	1 710,00 €	1 505,00 €	136,82 €	1 368,18 €
0186	5 775,00 €	5 775,00 €	525,00 €	5 250,00 €
0187	50,00 €	25,00 €	2,27 €	22,73 €
0188	1 315,00 €	1 290,00 €	117,27 €	1 172,73 €
0190	4 635,00 €	4 265,00 €	387,73 €	3 877,27 €
0191	1 920,00 €	1 170,00 €	106,36 €	1 063,64 €
0193	6 042,50 €	6 042,50 €	549,32 €	5 493,18 €
0194	4 515,00 €	4 515,00 €	410,45 €	4 104,55 €
0196	2 220,00 €	2 150,00 €	195,45 €	1 954,55 €
0199	4 175,00 €	4 175,00 €	379,55 €	3 795,45 €
remboursements	710,00 €	710,00 €	64,55 €	645,45 €
	121 415,00 €	107 076,25 €	9 734,20 €	97 342,05 €

Frais bancaires dus par La Région* pour les recettes encaissées par CB
316,15 €
316,15 €



Autres recettes	Montant total des recettes encaissées TTC	Modalités de restitution des recettes	Recettes à reverser par l'AO2		
			HT	TVA	TTC
Recettes encaissées par l'AO2 (chèques, espèces) pour le compte de la Région (fratries, double circuit - LR/SNCF)	0,00 €	A reverser à la Région en totalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes encaissées par l'AO2 en dehors de pégase	0,00 €	A reverser à la Région en fonction du taux de prise en charge	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres recettes non ventilables par circuits (régularisations suite à changement de circuit...)	0,00 €	A reverser à la Région pour moitié	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres usagers à 200 € TTC	2 600,00 €	A reverser à la Région pour moitié	1 181,82 €	118,18 €	1 300,00 €
Autres usagers à 100 € TTC	100,00 €	A reverser à la Région pour moitié	45,45 €	4,55 €	50,00 €
Vente de ticket à 3 € TTC	642,00 €	A reverser à la Région pour moitié	291,82 €	29,18 €	321,00 €
Duplicata à 15 € TTC	120,00 €	A reverser à la Région pour moitié	54,55 €	5,45 €	60,00 €
Titre de recette à une autre AO2 :		A reverser à la Région pour moitié	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	3 462,00 €		1 573,64 €	157,36 €	1 731,00 €
Total des recettes encaissées par l'AO2 (TTC / HT) :	124 877,00 €	113 524,55 €			
Total des recettes à reverser à la Région			98 915,68 €	9 891,57 €	108 807,25 €
1er acompte versé par l'AO2			85 942,75 €	8 594,27 €	94 537,02 €
Restant à reverser par l'AO2			12 972,93 €	1 297,30 €	14 270,23 €

Le solde de la somme devant être reversée par l'AO2 à la Région au titre des recettes pour l'année scolaire 2023/2024 est de :

	HT	TTC
	12 972,93 €	14 270,23 €

La somme devant être reversée par la Région à l'AO2 au titre des frais bancaires pour l'année scolaire 2023/2024 est de : **316,15 €**

Fait à Lyon, le 16 02 2024

Le Président du Conseil régional
 Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil communautaire
 de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise